

Ré adhésion au SE-UNSA pour 2023/2024

Dans l'académie de Clermont, dans nos 4 départements,
j'adhère pour moi, pour la profession, pour mes valeurs.



Le syndicat majoritaire dans l'académie de Clermont Fd

**Bonne rentrée à tous ! Vous pouvez
compter sur nous**



Chaque année, **près de 2000
collègues font confiance au
syndicat dans l'académie de
Clermont-Ferrand**

Or le syndicat n'est pas subventionné,
il n'existe et ne peut vous renseigner
que grâce aux cotisations de ses
adhérents !

Se syndiquer, c'est :

- Joindre sa force aux autres et être ainsi mieux informé et défendu.
- Affirmer un parti-pris citoyen : une société sans contrepoids social n'est pas une démocratie.

Le SE-UNSA vous souhaite une bonne rentrée !

Vous avez adhéré en 2022/2023 par chèque ou carte bancaire.

A quelques jours d'une nouvelle rentrée, vous trouverez le matériel pour réadhérer et faire vivre le syndicat qui agit pour vous au quotidien. Nous vous remercions de votre confiance.

Réadhérez et profitez du passage au paiement mensuel à 10 fois 12 euros pour les enseignants et 10 fois 3 euros pour les AESH



Par chèque

Par carte bancaire, en allant sur le site : se-unsa.org

Par paiement mensuel en 10 fois en profitant du tarif 10 X 12 euros

Renvoyez votre cotisation à l'aide l'enveloppe retour déjà affranchie

L'équipe du SE UNSA Académique

Chaque mois, le syndicat fait un appel à cotisation auprès des adhérents. Celui-ci est le premier de l'année. Pour plus de commodité, l'envoi de ces courriers et les réceptions de cotisation par lettre préimprimée se feront depuis Clermont. Votre échelon de proximité reste évidemment la section départementale et vous pouvez à tout moment continuer à envoyer vos cotisations aux adresses habituelles.

Travailler ensemble, c'est être plus fort ensemble et c'est pour cela que vous verrez cette année de plus en plus d'initiatives Auvergnates tout en gardant la proximité départementale qui fait la force du SE UNSA.

Merci de votre confiance



Amandine Duvivier
Secrétaire académique



Delphine Moulinot
Secrétaire du 03



Magali Laurent
Secrétaire du 43



Carine Gomez
Secrétaire du 15



Pierre Vallejo
Secrétaire du 63



Daniel Cornet
Secrétaire second degré

Proposition pour vous. Adhérents par chèque ou CB, profitez de la cotisation mensuelle à 10 fois 12 euros

Plus simple, le paiement mensuel vous permet d'être adhérent dès le début de l'année et peut être arrêté par simple mail ou appel à la section.

70% des adhérents de l'académie, soit près de 1000 enseignants, ont déjà choisi le paiement en plusieurs fois. Ce temps de gestion gagné par la section, est réinvesti sur des actions militantes et de nouveaux services.

Depuis plusieurs années, le SE UNSA met en place une première cotisation en paiement fractionné à 10 fois 12 euros pour les nouveaux adhérents. Après cette année de découverte, 97 % des adhérents restent fidèle, convaincus par l'intérêt et l'utilité du syndicat.

Nous vous proposons vous aussi de profiter de cette cotisation lors de la première année mensualisée.



Plus simple pour vous et pour nous : Il vous suffit de remplir le document en dernière page pour payer par mensualités. Un simple appel ou mail vous permet de repasser par chèque ou de nous quitter.

Cotisation mensuelle à 10 fois 3 euros pour les AESH

En chèque, en CB ou en PF, le SE UNSA vous remercie pour votre confiance.

BULLETIN D'ADHESION

Nom : Prénom :
 Nom de naissance : Date de naissance :
 Mail : Téléphone :
 Adresse :

se-uns.org

Votre situation professionnelle

- ACTIF
 RETRAITE
 Titulaire
 Stagiaire
 Non titulaire
 Professeur des écoles
 Instituteur
 AESH
 PSYEN
 Certifié
 PLP
 PEPS
 Agrégé
 CPE
 Bi admissible
 Classe normale
 Hors classe
 Classe exceptionnelle
 Temps partiel
 Quotité : %
 Echelon :

AFFECTATION

Etablissement :

Commune :

Département :

Discipline pour le second degré :

Type de poste pour le 1er degré :

Les informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SE UNSA. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion et sont destinées à la communication du syndicat conformément à la loi « informatique et libertés ». Vous pouvez exercer votre droit d'accès à vos données et les faire rectifier en nous contactant : 63@se-uns.org

Votre choix de paiement

- Paiement fractionné (mensuel)
 Chèque

Si vous choisissez le **prélèvement fractionné**, remplissez le mandat ci-dessous et joignez un RIB.

La section du SE UNSA vous rappelle que vous pouvez cesser vos mensualités en nous contactant par mail ou téléphone.

Mandat de Prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Débiteur

Vos Nom Prénom (*):

Votre Adresse (*):

Paiement : Récurrent

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZ401981

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007** Ville : **PARIS** Pays : **FRANCE**

IBAN (*):

BIC (*):

Signature (*): A:
LE:

Renvoyez les documents à l'aide de l'enveloppe réponse jointe.



GRILLE DES COTISATIONS 2023-2024

Vous pouvez adhérer au SE UNSA :

- Par chèque, en envoyant votre versement à l'adresse du SE-UNSA
- Par carte bancaire en allant sur le site: se-unsa.org
- En plusieurs fois sans frais (cf bulletin d'adhésion page précédente)



TITULAIRES														
		ÉCHELONS	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Classe normale	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps		169	172	177	182	188	199	213	226	241	258		
	Agrégé		191	196	208	222	237	252	272	290	306	318		
	Bi-Admissible				181	192	201	211	227	243	259	269		
	Instituteur					151	156	160	168	176	189	204		
	PEGC, CE-EPS, AE					154	162	170	179	188	199	210		
		ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7					
Hors-classe	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps		226	239	256	274	292	309	314					
	PEGC, CE-EPS		178	188	199	210	238	255						
		ÉCHELONS	1	2	3	HeA1	HeA2	HeA3						
Hors-classe	Agrégé		290	306	318	341	354	372						
		ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	HeA'1	HeA'2	HeA'3	HEB1	HEB2	HEB3
Classe except	Agrégé		318						341	354	372	372	388	409
	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps		266	282	297	318			341	354	372			
	PEGC, CE-EPS		238	258	274	292	309	314						

Temps partiel, CPA	Disponibilité, congé parental
prorata du salaire	41

66% de la somme est remboursé par l'Etat.

CONTRACTUELS
50

AED, AESH
30

RETRAITÉS			
Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 et 1 850 €	Pension > 1 850 €	Pension > 2000 €
105	130	145	150

Proposition pour vous. Adhérents par chèque ou CB, profitez de la cotisation mensuelle à 10 fois 12 euros

Plus simple, le paiement mensuel vous permet d'être adhérent dès le début de l'année et peut être arrêté par simple mail ou appel à la section.

70% des adhérents de l'académie, soit près de 1000 enseignants, ont déjà choisi le paiement en plusieurs fois. Ce temps de gestion gagné par la section, est réinvesti sur des actions militantes et de nouveaux services.

Depuis plusieurs années, le SE UNSA met en place une première cotisation en paiement fractionné à 10 fois 12 euros pour les nouveaux adhérents. Après cette année de découverte, 97 % des adhérents restent fidèle, convaincus par l'intérêt et l'utilité du syndicat.

Nous vous proposons vous aussi de profiter de cette cotisation lors de la première année mensualisée.

Plus simple pour vous et pour nous : Il vous suffit de remplir le document en dernière page pour payer par mensualités. Un simple appel ou mail vous permet de repasser par chèque ou de nous quitter.

Cotisation mensuelle à 10 fois 12 euros pour les AESH